

à,
Monsieur Bernard NIQUET,
Préfet de la Région Lorraine et de la Moselle,
9 Place de la Préfecture
BP 71014
57034 METZ Cedex

Objet : POS de Pierrevillers, modification du tracé d'un chemin.

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons vous interpeller **concernant le peu de respect que la municipalité de Pierrevillers témoigne à nombre de ses administrés.**

Fin 2007, nous vous avons déjà fait connaître notre désaccord avec certaines méthodes et pratiques contestables de nos élus (réf : notre courrier du 27 décembre 2007)

Aujourd'hui, nous observons que ces pratiques sont à nouveau mises en œuvre et vont probablement engendrer de vives réactions de la part des Pierrevillois.

A l'origine, le document accessible depuis ces derniers jours sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle représentant le POS de Pierrevillers. Sur l'extrait en pièce jointe (page 3/4), nous avons observé la modification du tracé d'un chemin, avec toutes les conséquences que cela peut induire (la représentation laisse même entrevoir l'illustration d'une «rue») :

- des jardins vont être traversés par le nouveau chemin, (exemple page 4/4 - ①)
- ces traversées de jardins par le nouveau chemin auront des effets différents selon leur situation sur le POS (Zone UB ou zone NC) (exemple page 4/4 - ①)
- certaines propriétés ne seront plus directement accessibles par l'ancien chemin (exemple page 4/4 - ②),
- d'autres propriétés enclavées seront accessibles par le nouveau chemin (exemple page 4/4 - ③),
- les clôtures des pâtures bordant l'ancien chemin devront être déplacées,
- les surfaces de ces mêmes pâtures vont être modifiées,
- etc...

Le document sur lequel nous avons fait nos observations est accessible depuis ces derniers jours sur le site Internet de la CCPOM et, même s'il n'est pas contractuel, nous pouvons supputer qu'il est le fruit d'une étude déjà bien avancée.

Sans mettre en cause la légitimité ou les motivations qui ont conduit notre municipalité à entreprendre cette étude, il semble qu'**un projet de cette nature impose, dès les premières esquisses, qu'il soit porté à la connaissance des riverains ou propriétaires concernés !**

Après nous être rapprochés de la plupart des personnes concernées (riverains, propriétaires), nous constatons à nouveau qu'aucune n'a été invitée au débat par notre municipalité

L'histoire vécue fin 2007 se répète.